



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 15 FEVRIER 2022

Présents : Mme BASTOS – ESCROIGNARD - M. MOREIRA

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

Excusé : MM. CHUPPE - CASTELLI – PODAN-MAVOUNZY

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **563529 – VEXIN AS** – Mail du 26/11/2021 – Remboursement frais arbitrage – Reprise de dossier

Suite au retour de la Commission Organisation des Compétitions, Dans le PV du 1^{er} février 2022, remboursement des frais d'arbitrage sur le match n° 23467841 et dans le PV du 8 février 2022 remboursement des frais d'arbitrage sur le match n° 23786643.

- **560604 – SAINT GRATIEN FC** – Mail du 26/01/2022 – relance compte club

Nous vous informons que le solde de votre compte club dans Foot club est de 150 €. Cette somme correspond à la caution que tout nouveau club affilié doit acquitter selon l'annexe financière.

- **512259 – MONTIGNY LES CORMEILLES FO** – Mail du 15/02/2022 – Situation financière du club.

Nous avons pris note de votre demande de délai de paiement et attendons un complément d'information de la part de votre municipalité, comme indiqué dans votre mail, afin de prendre une décision.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer rapidement et trouver une issue favorable à votre situation.



- CLUBS EN INFRACTION NON RÈGLEMENT COMPTE CLUBS

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 janvier 2022 via la messagerie officielle avec une date de règlement arrêtée au lundi 14 février 2022 :

-
- 500575 – CORMEILLAIS ACS
- 512259 – MONTIGNY LES CORMEILLES
- 522695 – GARGES LES GONESSE FCM
- 530273 – PARMAIN AC
- 536822 – PORTUGAIS PERSAN ASC
- 538505 – VAUREAL FCM
- 547630 – MACCABI SARCELLES
- 549559 – ARRONVILLE FC
- 550376 – MAISON CULTURELLE ANATOLIENS 95
- 550582 – VILLIERS LE BEL JS
- 550638 – PERSAN US 03
- 552572 – AS PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE
- 560341 – BE IN SPORTS
- 560603 – SAINT BRICE ASO
- 560604 – SAINT GRATIEN FC
- 560607 – SARCELLES JEUNES ESPOIRS
- 560866 – COMBO FUTSAL
- 560971 – INDOOR POUR TOUS
- 601736 – CLUB 3M France
- 680843 – PERSONNEL HOSPITALIER GONESSE

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.

Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.



NON PAIEMENT D'ARBITRE JANVIER 2022

N° match	Date	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnité s arbitrage	Amend e	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
23837551	27/01/2022	ARGENTEUIL RC	CHAMPIONNAT	50,00 €	50,00 €	100,00 €	590534 / Argenteuil RC
		SANNOIS FC					
23837551	27/01/2022	ARGENTEUIL RC	CHAMPIONNAT	50,00 €	50,00 €	100,00 €	590534 / Argenteuil RC
		SANNOIS FC					
23885158	22/01/2022	MONTSOULT B US	CHAMPIONNAT	46,00 €	/	46,00 €	522868 / Montsout Baillet US
		THILLAY ESM					
24231210	08/01/2022	JOUY LE MOUTIER FC	COUPE	33,00 €	50,00 €	83,00 €	542402 / Fosses UF
		FOSSES UF					
24258009	19/01/2022	SARCELLES AAS	COUPE	33,00 €	/	33,00 €	509431 / Soisy AM FC
		SOISY ANDILLY M. FC					
23470689	16/01/2022	ENTENTE SSG	CHAMPIONNAT	46,00 €	50,00 €	96,00 €	519260 / Vallée du Sausseron ES
		VALLEE SAUSSERON ES					
24231236	19/01/2022	AS ST OUEN L'AUMONE	COUPE	38,00 €	50,00 €	88,00 €	517328 / Entente SSG
		ENTENTE SSG					
24252043	08/01/2022	EAUBONNE CSM	COUPE	50,00 €	50,00 €	100,00 €	580869 / Persanaise CFJ
		PERSANAISE CFJ					
24231315	13/01/2022	MERY MERIEL B. Ent.	COUPE	38,00 €	50,00 €	88,00 €	522695 / Garges FCM
		GARGES FCM					
24252042	07/01/2022	VAUREAL AFS	COUPE	50,00 €	50,00 €	100,00 €	850889 / Montmagny Foot Salle
		MONTMAGNY FS					
23955247	06/10/2021	FRA PORT ARG	COUPE	38,00 €	50,00 €	88,00 €	531088 / Neuville/Oise AS
		NEUVILLE AS					
24231286	19/12/2022	MARLY LA VILLE ES	COUPE	38,00 €	50,00 €	88,00 €	522695 / Garges FCM
		GARGES FCM					
23786865	06/02/2022	DEUIL ENGHIEU FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	DVOF
		ECOUEN FC					
23786865	11/11/2021	DEUIL ENGHIEU FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	DVOF
		ECOUEN FC					

Informations transmises aux Commissions suivantes :

*** Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

***Commission Futsal**

Prochaine réunion sur convocation